



BRETAGNE ATLANTIQUE

# Guide pratique #15

## Appel à projets Inno Avenir



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**bpi**france

Dans le cadre du programme d'investissement d'avenir, l'Etat s'associe à la région Bretagne pour le développement de l'innovation des petites et moyennes entreprises, en lançant l'appel à projet « Inno Avenir ».

L'Etat et la Région Bretagne souhaitent apporter leur soutien aux entreprises engagées dans une démarche de recherche, de développement et d'innovation pour favoriser leur croissance et leur compétitivité. Cet AAP s'appuie sur **7 domaines d'innovations stratégiques** (basés sur la Smart Specialisation Strategy) dont l'un concerne particulièrement les acteurs bretons du Pôle Mer Bretagne Atlantique:

- **Activités maritimes pour une croissance bleue**, décliné en 6 sous-thématiques:
  - Energies marines renouvelables
  - Valorisation de la biomasse marine et biotechnologies
  - Valorisation des ressources minières marines
  - Nouveaux modèles d'exploitation des ressources vivantes aquatiques
  - Navire du futur
  - Sécurité et sûreté maritimes

D'autres domaines peuvent également vous intéresser:

- Technologies pour la société **numérique**
- **Technologies de pointe** pour les applications industrielles
- **Observation et ingénieries écologique et énergétique** au service de l'environnement

---

## Types de projets éligibles

---

- Inno Avenir Projets: Cet axe soutient des **projets innovants, technologiques ou non technologiques, de produits ou de services**, offrant une vision marché claire et dont le porteur montre une capacité à devenir un acteur majeur du secteur :
  - Répondre aux filières prioritaires (naval-nautisme, numérique, biotechnologies, EMR, défense et sécurité, ...)
  - Appartenir à un domaine d'innovation stratégique (croissance bleue, société numérique, ...)
  
- Inno Avenir Filière: Il soutient des projets démontrant **un apport concret et déterminant à une filière industrielle et à sa structuration** :
  - Création d'unités industrielles partagées
  - Mise en commun de compétences techniques
  - Mise en place d'outils collaboratifs à vocation non technologique

---

## Conditions d'éligibilité

---

Type	Inno Avenir « Projets »	Inno Avenir « Filières »
Portage	PME bretonne	PME, Groupement d'entreprises, Société d'économie mixte bretonne
Montant attendu des projets	200 000€ minimum	Entre 1M et 4 M€
Aide	Entre 100 000€ et 500 000€ maximum	Entre 500 000€ et 2 M€ maximum
Type d'aide	Subventions ou avances remboursables	Subventions ou avances remboursables
Taux de remboursement	Jusqu'à 50% des dépenses éligibles	
Durée	12 mois	24 mois

L'instruction est menée par Bpifrance. Le délai d'instruction est d'environ 6 semaines après passage en comité de sélection (DIRECCTE / Conseil Régional / Bpifrance Bretagne).

---

## Échéances

---

### Appel à projets OUVERT

**Inno Avenir Filières**  
**Clôture: 15 février 2018**

**Inno Avenir Projets**  
**au fil de l'eau et jusqu'au 31 décembre 2019**  
*(dans la limite des crédits disponibles)*



BRETAGNE ATLANTIQUE

Le Pôle Mer Bretagne Atlantique est à votre écoute  
pour vous aider à monter un projet de ce type,  
n'hésitez pas à nous contacter.

**Contact Pôle Mer Bretagne Atlantique:**

➤ **Anaïs Turpault** : [anaïs.turpault@polemer-ba.com](mailto:anaïs.turpault@polemer-ba.com)

**Plus d'informations:**

- Inno Avenir « Projets » : <http://inno-avenir-projets.bretagne.bzh/>
- Inno Avenir « Filières » : <http://inno-avenir-filieres.bretagne.bzh/>